



SÉBASTIEN GRANDJEAN

AVOCAT EN DROIT SOCIAL

sgrandjean@grandjean-avocat.fr

06 16 74 21 20

PRÉSIDER LE CSE

ENTREPRISE DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Les réunions du CSE sont présidées par le dirigeant ou son représentant. Le Président du CSE peut également se faire assister par 3 collaborateurs de l'entreprise. La présente formation permet ainsi au Président et à la délégation de la Direction au CSE de maîtriser les enjeux, les attributions et le fonctionnement de l'instance.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Identifier** les enjeux du CSE et du dialogue social
- **Être en capacité de promouvoir** un dialogue social de qualité
- **Connaître** les obligations liées à l'installation du CSE nouvellement élu
- **Maîtriser** les attributions, le fonctionnement et les moyens d'action du CSE d'une entreprise de 50 salariés et plus
- **Identifier** les adaptations par accord collectif au fonctionnement du CSE

LE PUBLIC FORMÉ ET LES PRÉREQUIS

La formation est destinée aux dirigeants, DRH, RRH, juristes composant la délégation de la Direction au CSE, sans prérequis.

LA DURÉE ET LES MODALITÉS

La formation est d'une durée d'une journée, soit 7 heures. Elle se déroule en INTER, en présentiel dans les locaux du Formateur. La question de la prise en compte des éventuelles situations particulières (situation de handicap notamment) est abordée avec le Client. La date de la formation est fixée d'un commun accord avec les participants. L'inscription se fait auprès de l'organisme par téléphone ou courriel. L'accès à la formation est limité à 8 stagiaires maximum.

LE TARIF DE LA FORMATION

Le tarif de la formation est fixé à 390 € HT, soit 468 € TTC par participant. Les frais de repas sont pris en charge par l'organisme de formation.

L'ANIMATION ET LES OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'animation est axée sur les besoins opérationnels des stagiaires et est enrichie par les partages d'expérience de chacun. Des exercices sont en outre proposés sous forme de cas pratiques, de mises en situation, de quiz interactifs notamment. Les stagiaires disposent également d'un support pédagogique remis lors de la formation.

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DES APPRENTISSAGES

Les apprentissages sont évalués en amont de la formation, en cours de formation et à l'issue de la formation. Une attestation de formation dont le titulaire peut se prévaloir est en outre remise aux stagiaires au terme de la formation.



CONTENU DE LA FORMATION

PRÉSIDER LE CSE (ENTREPRISE DE 50 SALARIÉS ET PLUS)

➤ Introduction : le dialogue social et les enjeux du CSE

- Les enjeux du dialogue social
- Les acteurs internes et externes du dialogue social

➤ Les outils permettant de promouvoir un dialogue social de qualité

- Le test sur les positions de vie
- Les profils et le positionnement des interlocuteurs
- La préparation des réunions

➤ L'installation du CSE nouvellement élu

- L'agenda social
- Les documents à produire en début de mandat
- La BDESE

➤ Les attributions économiques et sociales du CSE

- Les réclamations individuelles et collectives
- Les attributions en matière économique et sociale
- L'expertise, les droits d'alerte
- Les attributions en matière de santé et de sécurité
- La gestion des activités sociales et culturelles

➤ Les règles essentielles relatives au fonctionnement du CSE

- La composition du CSE et le bureau du CSE
- Le règlement intérieur du CSE
- Le rythme des réunions, l'établissement et la diffusion des procès-verbaux des réunions
- Les commissions
- La gestion des budgets et la comptabilité du CSE

➤ Les moyens du CSE

- Les heures de délégation, le local et le tableau d'affichage
- La formation et la protection des représentants du personnel
- Le délit d'entrave

➤ Les adaptations par accord collectif aux règles de fonctionnement du CSE

- Les spécificités de la Convention collective
- L'accord collectif sur le dialogue social

DÉROULÉ INDICATIF DE LA FORMATION

Séquencement	Contenu	Objectifs pédagogiques
09h - 09h15	Tour de table, positionnement, recueil des attentes	Validation des attentes, adaptation du contenu et du déroulé pédagogique, inclusion des stagiaires
09h15 - 10h45	Le dialogue social et les enjeux du CSE Les acteurs internes et externes Les outils permettant de promouvoir un dialogue social de qualité	Identifier les enjeux du CSE et du dialogue social Être en capacité de promouvoir un dialogue social de qualité
10h45 - 11h		Pause
11h - 12h30	L'installation du CSE nouvellement élu Les réclamations individuelles et collectives Les attributions en matière économiques et sociales	Connaître les obligations liées à l'installation du CSE nouvellement élu Connaître les attributions du CSE
12h30 - 13h30		Déjeuner
13h30 - 15h00	Les attributions en matière de SSCT La gestion des activités sociales et culturelles	Connaître les attributions du CSE
15h - 15h15		Pause
15h15 - 16h45	Les règles essentielles relatives au fonctionnement du CSE et les adaptations possibles par accord Les moyens du CSE : local, heures de délégation, formation, protection, délit d'entrave	Maîtriser le fonctionnement et les moyens d'action du CSE d'une entreprise de 300 salariés et plus Identifier les adaptations par accord collectif au fonctionnement du CSE
16h45 - 17h00	Clôture	Evaluation